



Saint-Constant
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1660-20

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 16 juin 2020, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1660-20 concernant la garde de poules en milieu urbain.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca, de même qu'à la suite du présent avis.

À NOTER : durant la période d'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement en raison de la pandémie de la COVID-19, vous pouvez obtenir copie du règlement en contactant le Service des affaires juridiques et greffe au (450) 638-2010 poste 7530 ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@saint-constant.ca.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 18 juin 2020.

Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques